



Curatelle renforcée, abus de faiblesse et de vulnérabilité

Par **HOAREAU LYDIE**, le **16/06/2011** à **21:51**

Bonjour,

Ma mère est sous curatelle renforcée depuis 2004 .Je me suis aperçu en Décembre 2008 de disfonctionnemnt de gestion de ses comptes en me rendant chez elle lors de vacances car vivant très loin d'elle donc j'ai averti le juge par plusieurs courrier début 2009 en recomandés alertant des problèmes qui sont graves car beaucoup de biens ont été vendu en 2005 chez un autre notaire que celui qui suivait ma mère et en sous estimation.Il n'ya plus de fonds alors que les sommes auraient du être placées.Des virements ont été effectués sur le compte du frère de la curatrice qui est un cousin preuves dont je suis en possession.Enfin bref une somme énorme à disparu et ma mère ne sait ni lire ni écrire elle peut signer 'importe quoi.Courant Février 2011 j'ai rencontrés le greffier en chef qui n'a pas approuvé les comptes suite à notre passage mais les comptes n'avaient jamais été vérifier faute de moyens d'effectif voilà ce qu'il faut entendre! Alors il m'avait dit que la curatrice devait être décharger et là ça fait 3 mois que j'attends et elle peut continuer de vider les comptes pendant ce temps, elle sera convoquer en aout.Ma mère à préparer une donation pour qu'elle garde l'usufruit et se qui sécurise ses biens et pas possible de signer pour le moment le notaire étant au courant des problèmes il ne veut pas faire signer cette curatrice. Faut il porter plainte à des milliers de kilomètres ou écrire au procureur? personne ne réagit et je pensais qu'elle serait protéger par la curatelle renforcée la loi n'a servit à rien bien au contraire le patrimoine familial s'envole .

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **23:53**

S'il y a eu détournement, portez plainte auprès du Procureur de la République